No. 35.

obseruation sur un Enfant
venu a terme vivant avec la
sortie des intestins hors du ventre.
lequel Enfant a vecu trente six
heures.

le 23 daout une femme accoucha
heureusement. la sage femme qui
recu lenfant fut surprise En
faisant la ligature du cordon de voir
une fraise qui couvroit une partie
de la peau du ventre. ~~ne pouvant~~
pour cet effet elle me fit voir lenfant
a son aspect je jugeay que cetoit les
intestins sortis par une ouverture de
la peau et du peritoine a un demi quart
de ligne du cordon ombilical laquelle
ouverture permit a mon doigt dEntrer
dans le ventre. apres un tel Examen
je dis aux parents que lenfant ne pou
voit pas vivre.

ARC 15 d. 29

le landemain de samort jen fit louv
verture En presence de plusieurs chi
rurgiens. je coupay les parties tant
Communes que propres du bas ventre
non comme on a coutume de le faire
aux cadavres mais En figure doval
~~—~~ voulant ~~par~~ conserver louverture
dela peau. En Examinant les parties
du dedans nous vismes que la partie in
ferieure de lestomac du coté du pilore tou
choit louverture du peritoine et de la
peau qui avoit donné Issue a tous les
intestins jusqua la partie inferieure
du colon. Cette piece a Ete veue
et presentée a lacademie ——

reflexion

je croy que lenfant Ennaissant
a aporté avec luy cette indisposition
parcequil ny avoit aucunes adherence

des intestins a louverture du peri
toine ny de la peau, au lieu que
si seut Eté apres la ~~naissance~~ il
formation il y auroit Eu quelque
adherence.. /
on demendra si on ne pouvoit pas
soulager lenfant en faisant rentrer
dans le ventre les intestins
je reppond que non parceque ayant
Eté formé avec pareilles indisposition
la capacité du ventre nauroit pas Eté
assez Grande pour Contenir tous
les intestins sortis sans quils neussent
Etés genés dans leur fonctions
Cela ~~ne~~ ne pouvoit avoir lieu que
dans un pareil accident venu
apres la naissance
a paris le 11e 8bre 1747 Engerrang